

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et de tirer les conséquences des modifications apportées en application du 1° du présent I »,

les mots :

« des modifications apportées en application du 1° du présent I et d'en tirer les conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.